



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 4 OCTOBRE 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D11 - Aire de camping-cars – Cessation anticipée de la concession d'exploitation

Date de convocation : 28 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 4

Daniel BARBARIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anne DELAUNAY	donne pouvoir à	Marylène JAUNEAU
Anne-Marie BREDECHE	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Annabel TARIN

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 11 - Aire de camping-cars – Cessation anticipée de la concession d'exploitation

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Par délibération du 2 février 2017, le Conseil municipal confiait la concession pour l'exploitation de l'aire de camping-cars du plan d'eau de Bernouet, pour une période de 5 ans, à la SARL VALBOU, représentée par M. et Mme PALUZZANO, sise Quai de Bernouet 17400 Saint-Jean-d'Angély, et autorisait Mme la Maire à signer le contrat correspondant.

Depuis l'ouverture de l'aire le 17 mars 2017, les concessionnaires ont rencontré des dysfonctionnements successifs avec la barrière et la borne de paiement. Malgré les différentes interventions et réparations, les pannes techniques ont perduré et le matériel a dû être remplacé par le fournisseur lui-même en octobre 2017.

La SARL VALBOU n'ayant pas pu exploiter convenablement l'aire sur l'exercice 2017, le Conseil municipal du 7 décembre 2017 a annulé la redevance 2017 et a autorisé Mme la Maire à signer l'avenant n° 1 à la concession d'exploitation correspondant.

En raison de la persistance des pannes techniques après le remplacement du matériel, les concessionnaires ont souhaité mettre fin par anticipation au contrat de concession et ils ont adressé leur démission par courrier reçu en mairie le 22 mars 2018. Ils ont remis la clef de l'équipement en mairie et ils n'assurent plus l'exploitation de l'aire depuis mai 2018.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de mettre un terme au contrat de concession pour l'exploitation de l'aire de camping-cars signé le 15 février 2017 avec les représentants de la SARL VALBOU ;
- d'annuler la redevance de la concession 2018 ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat de concession ci-joint.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (29)**

Pour : 27 Contre : 2 Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20181004-
2018_10_D11-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 9 octobre 2018

Affiché le 9 octobre 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.